



Les rendez-vous
du GREF Bretagne

De l'entreprise au CFA/OFA : quelle coopération et quel dialogue ?

Intervenant-es :

Cécile Reveille-Dongradi chargée de missions, Réseau des Carif-Oref
Stéphane Jenouvrier inspecteur de l'Éducation nationale, coordonnateur de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage de l'académie de Rennes
Mickaël Guiguen directeur centre de formation, MFU Rennes
Ona Martres formatrice en enseignement général, responsable de CAP1 Interventions en maintenance technique des bâtiments et co-responsable de la filière maintenance des bâtiments en apprentissage, MFU Rennes

Pascale Brunel chargée de mission, Faculté des métiers, CCI Ille-et-Vilaine
Julien Marsac chef d'entreprise impliqué dans la formation des apprentis et président de la CMA du Morbihan
Karpo Jacquot médiatrice consulaire de l'apprentissage, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

Animé par Marie-Claire Mai, GREF Bretagne



Déroulé du webinar

- **Le plan de professionnalisation des CFA/OFA**, Cécile Reveille-Dongradi, chargée de missions, Réseau Carif-Oref
- **Mieux connaître la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage (MCPFA)**, Stéphane Jenouvrier, inspecteur de l'Éducation nationale, coordonnateur MCPFA de l'académie de Rennes
- **Témoignage de pratiques mises en place pour favoriser les liens avec les entreprises** : Mickaël Guiguen, directeur et Ona Martres, formatrice en enseignement général, responsable de CAP 1 Interventions en maintenance technique des bâtiments et co-responsable de la filière maintenance des bâtiments en apprentissage, Maison familiale urbaine (MFU) Rennes
- **Témoignage de mise en place de formations de formateurs** : Pascale Brunel, Chargée de missions, Faculté des métiers/CCI Ille-et-Vilaine
- **Témoignage du côté entreprise** : Julien Marsac, chef d'entreprise et président de la CMA du Morbihan
- **Mieux connaître la médiation consulaire** : Karpo Jacquot, médiatrice consulaire de l'apprentissage, Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de Bretagne

Sommaire

- **Le plan de professionnalisation des CFA/OFA** page 8
Quelques rappels, le projet, les prochains webinaires, les kits ressources
- **Mieux connaître la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage (MCPFA)** page 8
- **Où trouver une formation de maître d'apprentissage ?** page 9
- **Opco : guides et kits ressources sur les rôles de tuteur et maître d'apprentissage** page 10
- **Formations de formateurs, Faculté des métiers/CCI Ille-et-Vilaine** page 11
- **Quel médiateur pour quel secteur ? Comment saisir le médiateur de l'apprentissage ?** page 13



Quelques rappels...

C O N T E X T E



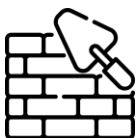
« La montée en puissance du nombre d'apprentis exige de notre part à tous un effort en faveur du maintien de la qualité de l'apprentissage »

Carole Grandjean

Ex-ministre déléguée à l'Enseignement et à la formation professionnels



Les CFA s'inscrivent dans une démarche qualité (*Qualiopi*) et sont soumis à des contrôles. Dans ce cadre, le respect par les CFA de leurs missions est vérifié.



Les résultats de l'enquête Maaq-RCO menée en 2022 démontrent que les CFA ont des besoins de professionnalisation sur leurs missions.

O B J E C T I F S



Donner aux CFA des outils pour remplir leurs missions.



Rendre visibles et accessibles les ressources.



Atteindre un socle commun de connaissances et de compétences sur les 14 missions.



Le projet



Partenariat entre la Mission Alternance et Accès aux Qualifications (MAAQ) de la DGEFP et le Réseau des Carif-Oref (RCO)



Offre de service sur les 14 missions des CFA définies par la loi de 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ([Article L.6231-2 du code du travail](#)).

Deux axes :

- Déploiement d'une **plateforme en ligne (outil web Genially) avec des kits ressources animés** sur les missions des CFA ;
- **Webinaires nationaux** sur des thématiques/des missions.



Les prochains webinaires

Badges

- ✓ Droits et devoirs des apprentis, organisé par le Carif-Oref Guadeloupe Formation et Réunion Prospective Compétences, le **28 mai 2024**.
- ✓ Santé et sécurité en milieu professionnel, organisé par le Carif-Oref Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine le **27 juin de 14 h 00 à 15 h 30**.
- ✓ Prévenir les discriminations et favoriser l'accès à l'apprentissage des habitants des quartiers politique de la ville (QPV), organisé par le Carif-Oref Hauts-de-France (C2RP) le **24 septembre de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#)
- ✓ La formation à distance, organisé par les Carif-Oref Auvergne-Rhône-Alpes (Via Compétences) et Normandie le **15 octobre 2024 de 14 h 00 à 15 h 30**.
- ✓ Comment accompagner les postulants et rupturants dans la recherche d'employeurs ?, organisé par le Carif-Oref Pays de la Loire, le **7 novembre 2024 de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#).
- ✓ Comment accompagner vos apprentis sur le plan social et matériel pour sécuriser leurs parcours ?, organisé par le Carif-Oref Occitanie le **10 décembre 2024 de 14 h 00 à 16 h 00**. [Inscrivez-vous ici](#).



Les kits ressources

- Disponibles sur le site du Réseau des Carif-Oref :
 - Le **handicap**
 - **L'égalité, la mixité et la diversité**
- A venir :
 - la **mobilité internationale** ;
 - l'information sur les **droits et devoirs** en tant qu'apprentis et sur la **santé et la sécurité** en milieu professionnel ;
 - la **cohérence** de la formation, la **formation à distance**, l'**évaluation** des compétences ;
 - l'accompagnement de la **recherche d'employeur** ;
 - les **freins périphériques** et accès aux aides.

Retrouvez les kits ressources ainsi que les replays et supports des webinaires sur la page du site Internet du Réseau des Carif-Oref : <https://www.intercariforef.org/kits-ressources-et-webinaires>



MISSION DE CONTRÔLE PÉDAGOGIQUE DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE - MCPFA

En savoir plus

Placé sous l'autorité du Recteur, la Mission de Contrôle Pédagogique des Formations par Apprentissage (MPCFA) est le garant de la **qualité de la formation** délivrée aux apprentis. Elle réalise un **suivi pédagogique**, et a pour rôle le **contrôle de la formation** donnée aux apprentis dans les CFA et en entreprise.

Sources citées :

Le code du travail et l'apprentissage : [Livre II : L'apprentissage \(Articles L6211-1 à L6261-2\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#) et plus particulièrement le Maître d'apprentissage : [Section 3 : Maître d'apprentissage. \(Articles L6223-5 à L6223-8-1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Article L6223-7

L'employeur permet au maître d'apprentissage de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le centre de formation d'apprentis.

Article L6223-8

Modifié par LOI n°2014-288 du 5 mars 2014 - art. 14

L'employeur veille à ce que le maître d'apprentissage bénéficie de formations lui permettant d'exercer correctement sa mission et de suivre l'évolution du contenu des formations dispensées à l'apprenti et des diplômes qui les valident.

Un accord collectif d'entreprise ou de branche peut définir les modalités de mise en œuvre et de prise en charge de ces formations.

Où trouver une formation de maître d'apprentissage ?

De nombreuses formations sont proposées par :

- Les [instituts régionaux d'administration \(IRA\)](#)
- Les [plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines \(PFRH\)](#)
- Le [centre national de la fonction publique territoriale \(CNFPT\)](#)
- Les comités régionaux emploi formation et orientation professionnelles (Crefop)
- Les centres de formation d'apprentis (CFA)
- Les [chambres de commerce et d'industrie \(CCI\)](#)
- Les [chambres de métiers de l'artisanat \(CMA\)](#)
- La [Croix-Rouge](#) (médico-social, sanitaire, social)
- [La certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur](#)
- L'activité de maître d'apprentissage (article L. 6223-5 du Code du travail), pour une activité minimale de 6 mois continus sur une ou deux années civiles, donne des droits à crédit de son compte d'engagement citoyen (<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/le-compte-engagement-citoyen-cec-0>)

Opco : guides et kits ressources sur les rôles de tuteur et maître d'apprentissage

- [Akto](#)
- [Constructys](#)
- [L'Opcommerce](#)
- [Ocapiat](#)
- [Opco Atlas](#)
- [Opco EP](#)
- [Opcomobilités](#)
- [Opco Santé](#)
- [Opco 2i](#)
- [Uniformation](#)

Formations de formateurs, Faculté des métiers/CCI Ile-et-Vilaine

- Travailler selon une **approche par compétences**, impliquant une réingénierie pédagogique et un partenariat renforcé avec les entreprises. La formation est en alternance.
En savoir plus sur la formation [Préparer et animer une formation selon l'approche par compétences](#)
- Adapter sa **stratégie pédagogique** et sa posture aux **besoins spécifiques**, sur le plan psycho-cognitif et psycho-social, des différents publics.
En savoir plus sur la formation [S'adapter aux publics en alternance avec des pédagogies actives et inclusives](#)

Complément d'information en lien avec les questions du « tchat »

Les 2 formations vont être déposées au répertoire spécifique de France Compétence. Elles visent à compléter la certification RNCP : FPA préparant au métier de formateur pour adultes, par deux compétences complémentaires pour accompagner les formateurs dans l'adaptation de leurs compétences aux spécificités des formations auprès de jeunes en alternance dans les CFA.

- Formateur en CFA : s'adapter aux publics en alternance avec des pédagogies actives et inclusives
- Formateur en CFA : préparer et animer une formation selon l'approche par compétences

Ces 2 formations, viennent en complément de formations sur les bases du métier de formateur, que ce soit :

- des formations certifiantes du RNCP telle que « FPA »,
- des formations plus courtes de type CCE et finançables dans le cadre du CPF, telles que « formateur occasionnel : concevoir et animer ses formations », organisée par les CCI et visant à acquérir les compétences de base et transverses en formation à utiliser dans un cadre professionnel ou extra professionnel

L'étude d'opportunité réalisée par la CCI d'Ille et Vilaine montre en effet que le métier de formateur en CFA nécessite de développer des compétences spécifiques liées à la mise en œuvre d'une pédagogie de l'alternance articulée autour de situations de travail, ainsi que des compétences pour s'adapter à l'évolution des publics jeunes, aux besoins spécifiques liés aux troubles du neuro-développement ou à des comportements problématiques liés à des contextes psychosociaux.

Les référentiels des 2 formations ci-dessous « formateur en CFA », pourront être diffusés et les formations pourront être mises en œuvre par d'autres organismes de formation dès l'obtention de la certification auprès de France Compétence. Un déploiement au niveau national est envisagé. Pour la rentrée d'octobre 2024, cette formation sera proposée en Bretagne à Rennes.

- Formateur en CFA : s'adapter aux publics en alternance avec des pédagogies actives et inclusives
- Formateur en CFA : préparer et animer une formation selon l'approche par compétences

Quel médiateur pour quel secteur ?

Pour les **employeurs du secteur public** (services de l'Etat, collectivités territoriales, hôpitaux établissements publics) selon l'article D 6274-1 du code du travail, la médiation est assurée soit par le **médiateur désigné par l'employeur** du secteur public, soit par le **service de ressources humaines de proximité** dont relève l'apprenti.

Pour les employeurs du **secteur privé (associations, organisations non gouvernementales, coopératives, entreprises)**, il convient de déterminer si la formation suivie par le jeune est dispensée par un centre de formation relevant de l'une des **chambres consulaires** :

- filière **artisanale** relevant de la médiation de la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat** ([en savoir plus](#))
ex: CAP préparateur en pharmacie
- filière **commerciale** relevant de la médiation de la **Chambre de Commerce et de l'Industrie** ([en savoir plus](#))
ex : CAP transports routiers
- filière **agricole** dépendant de la médiation de la **Chambre d'Agriculture** ([en savoir plus](#))
ex: CAP horticulture

Il y a également la possibilité de déterminer le médiateur compétent en fonction du code APE (code NAF) de l'entreprise. L'inspection du travail intervient en tant que médiateur seulement en cas de litige collectif au sein d'une entreprise, à la demande des parties.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service-Public.fr


Le site officiel de l'administration française

Accéder au site

Comment saisir le médiateur de l'apprentissage ?

Vérfifié le 18 décembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si un litige existe entre un employeur et son apprenti, le médiateur de l'apprentissage accompagne les parties pour trouver à l'amiable une solution à leur problème. Dans quelles situations peut-on saisir le médiateur de l'apprentissage ? Qui peut saisir le médiateur de l'apprentissage ? Ou trouver les coordonnées du médiateur de l'apprentissage ? Quel est le coût de la procédure ? Nous faisons un point sur la réglementation.

 Quelle est votre situation ?

L'apprenti est-il mineur ou majeur ?

Majeur

Mineur

L'apprenti dépend de quel secteur d'activité ?

Commerce et industrie

Artisanat

Agriculture

Secteur public

Afficher les informations